Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250410-2025D_20_1-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Compte administratif budget général

Le dix avril deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Dominique LIAULT –Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN – Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON –Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Mickaël AIGUILLON - Sébastien PLAUD - Myriam GERMAIN –

Pouvoir : M. Mickaël AIGUILLON a donné pouvoir à Mme Christine SOULARD

Secrétaire : Danielle GUIGNARD

Le Conseil Municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Mme Christine SOULARD, après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se présenter ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		178 791,03 €	189 881,30 €		189 881,30 €	178 791,03 €
Opérations de l'exercice	575 119,02 €	717 695,18 €	254 355,02 €	410 634,01 €	829 474,04 €	1 128 329,19 €
Totaux	575 119,02 €	896 486,21 €	444 236,32 €	410 634,01 €	1 019 355,34 €	1 307 120,22 €
Résultats de Clôture		321 367,19 €	33 602,31 €			287 764,88 €
Restes à Réaliser			323 639,00 €	187 768,00 €	323 639,00 €	187 768,00 €
Totaux Cumulés	575 119,02 €	896 486,21 €	767 875,32 €	598 402,01 €	1 342 994,34 €	1 494 888,22 €
RESULTATS DEFINITIFS		321 367,19 €	169 473,31 €			151 893,88 €

2°) Constate les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250410-2025D_20_1-BF

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour
Certifié exécutoire

Le Maire :

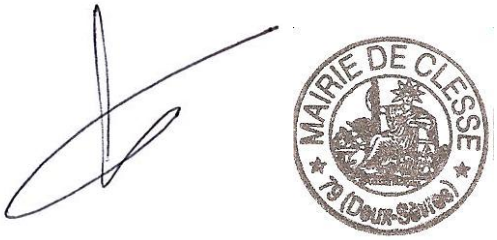

Le Secrétaire de séance :